



FONTVIEILLE

Lettre d'Informations n° 29



Extinction de l'éclairage public de 00H00 à 5H00 sur l'ensemble du territoire communal



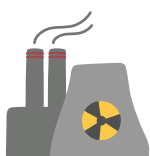
Dans un souci de préservation de l'environnement, de la biodiversité, afin d'éviter la pollution lumineuse mais aussi de réaliser des économies d'énergie, la municipalité a décidé, comme la majorité des communes voisines, de procéder à l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, à partir du 15 octobre 2022.

Cette décision vise à assurer :



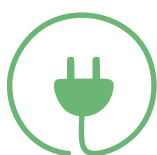
- La protection de la biodiversité

Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore.



- La limitation de la consommation d'énergie

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, pour préserver les ressources naturelles, diminuer la dépendance aux sources d'énergie et éviter les coupures énergétiques hivernales.



- La réalisation d'économies budgétaires

Dans le contexte financier actuel contraint, la question de l'extinction nocturne de l'éclairage public devient fondamentale. Le tarif de l'électricité va être multiplié par trois. L'extinction de l'éclairage une partie de la nuit représente un fort gisement d'économies financières, simple à mettre en place.



- Le respect de la loi

La pollution lumineuse est prise en compte aux yeux de la loi. Des dispositions législatives et réglementaires ont été promulguées pour limiter les nuisances lumineuses et leurs effets.





- Une meilleure observation du ciel et des étoiles

A ce sujet, l'association Agir pour l'environnement, en collaboration avec le Parc Naturel Régional des Alpilles organise la manifestation "Le jour de la nuit". Une soirée d'observation du ciel étoilé est prévue samedi 15 octobre, à 19h30, sur l'esplanade du Moulin de Daudet, avec Astro Geek 13.

La commune a déjà anticipé les problèmes énergétiques :

- Mise en place d'éclairages LED,
- Projet éclairage public en solaire (chemin du Fort d'Herval),
- Régulation de la température dans les bâtiments communaux,
- Achat de véhicules électriques pour les services techniques.



Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de Fontvieille

La sécurité des personnes est la priorité de la municipalité. Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est un document essentiel en matière de sécurité des personnes et des biens. La commune de Fontvieille disposait d'un PCS, qui doit être obligatoirement mis à jour tous les 5 ans. C'est désormais chose faite, avec la prise en compte de risques nouveaux et l'actualisation des données pour un certain nombre d'entre eux. Le PCS est un outil qui permet une réponse graduée et appropriée aux risques encourus, ainsi qu'à leur degré d'intensité.

13 risques ont été identifiés :

- Trois risques d'inondation : le Rhône, le Viguerat et le ruissellement collinaire. Maussane, Les Baux septembre 2022.
- Le risque feux de forêt. La Montagnette juin 2022.
- Le risque mouvement de terrain (coulée de boue, chutes de blocs, effondrements et glissement de terrain).
- Le risque sismique. 11 juin 1909 magnitude 6.2 à Lambesc, ressenti de Gênes à Perpignan. Le Theil, le 11 décembre 2019.
- Le risque canicule 2019.
- Le risque tornade 2019 Pont de Crau.



- Le risque neige 2009.
- Le risque industriel (site militaire : explosion, incendie, produits toxiques).
- Le risque matières dangereuses (pipe-line (gaz, pétrole), route, ferroviaire, voie d'eau). En août 2009, 5 400 m³ de pétrole brut dans la Crau.
- Le risque radon, la commune est simplement soumise à une exposition faible qui peut être aggravée par les facteurs géologiques.
- Les risques sanitaires : contaminants biologiques, moustiques vecteurs de maladie, champignons, bactéries, virus..., chimiques (dioxines, métaux lourds, hydrocarbures), physiques (rayonnements ionisants, champs électromagnétiques, bruits et températures extrêmes).
- Le risque de perturbation de l'alimentation en eau potable.
- Le risque attentat.

Les différents risques sont répertoriés dans le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM) consultable par tous sur le site municipal (www.fontvieille.fr) ainsi qu'à la mairie annexe.

Le PCS apporte une réponse à la sauvegarde de la population quel que soit le risque envisagé. Il permet une mise en œuvre des moyens municipaux puis régionaux et nationaux adaptés à la gravité de l'évènement.

Il est déclenché par le Maire, éventuellement par le Préfet. Dès son déclenchement une cellule de crise se met en place qui évaluera le risque, son intensité, son évolution, en liaison avec les services de l'Etat.

Quatre stades de mobilisation sont prévus en fonction de la gravité de l'évènement en cause. Cette gravité est classée de 1 à 4.

- 1 : Veille normale, gestion de risque courant.
- 2 : Veille renforcée, information des membres de la cellule de suivi.
- 3 : Déclenchement de la veille active, avec mobilisation de moyens humains et matériels de la commune
- 4 : Alerte, gestion d'un risque majeur nécessitant les interventions des moyens mobilisés.

La cellule centrale de crise est pilotée par le Maire.

Elle s'articule autour d'autres cellules : Secrétariat, Communication, Sécurité Prévention, Population, Logistique et moyens. Chacune dispose de titulaires, de suppléants, de mobilisables.





DIMANCHE 2 OCTOBRE
Vide-commode
8h-17h
Salle polyvalente
 Foire aux tissus et vêtements - vide commode d'Arlésiennes
 Organisé par Les cavaliers du moulin.



Du 3 au 6 OCTOBRE
Semaine bleue
Semaine du bel âge
Ouvert à tous les Fontvieillois du bel âge.
Entrée libre.
 Lundi 3 octobre 14h30 : Pièce de théâtre "Folle Amanda".
 Goûter.
 Jeudi 6 octobre 14h30 : Film "Une belle course".
 Goûter.
 Organisé par le CCAS.



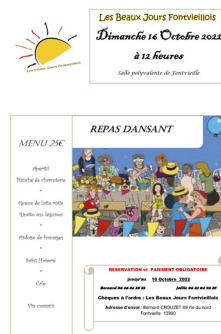
DIMANCHE 9 OCTOBRE
Vide-grenier
Champ de Foire
Sous les halles
Place Fernand Arnaud
 Organisé par les Vétérans du foot.



DIMANCHE 9 OCTOBRE
Spectacle de music-hall
15h
Salle polyvalente
 "Eternel". Entrée : 10€.
 Réservations :
 06 81 83 23 86/ 07 67 45 77 23
 Organisé par le Comité des fêtes.



SAMEDI 15 OCTOBRE
Le jour de la nuit
19h30
Esplanade
Moulin de Daudet
 Soirée d'observation du ciel étoilé et astrophotographie.
 Avec Astro Geek 13.



DIMANCHE 16 OCTOBRE
Repas dansant
12h00
Salle polyvalente
 Menu : 25€.
 Réservations :
 06 66 84 30 55/ 06 63 04 96 89
 Organisé par les Beaux Jours Fontvieillois.

DU 28 SEPTEMBRE AU 1^{ER} NOVEMBRE 2022

| SEMAINE DU 28 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE | Mer 28 | Jeu 29 | Ven 30 | Sam 1er | Dim 2 | Mar 4 |
|---------------------------------------------------|--------|--------|--------|---------|--------|---------|
| Revoir Paris | 18h30 | | | 16h/21h | 18h | 21h |
| Rumba la vie | | | | 18h | 16h | 18h30 |
| Legacy: Notre héritage | | | 21h | | | |
| SEMAINE DU 5 AU 11 OCTOBRE | Mer 5 | Jeu 6 | Ven 7 | Sam 8 | Dim 9 | Mar 11 |
| Une belle course | 18h30 | 14h30 | | 16h | 18h | 21h |
| Kompromat | | | | 21h | 16h | 18h30 |
| As bestas (vost) | | | 18h30 | 18h | | |
| SEMAINE DU 12 AU 18 OCTOBRE | Mer 12 | Jeu 13 | Ven 14 | Sam 15 | Dim 16 | Mar 18 |
| Le Tigre et le Président | | | | 16h/21h | 18h | 21h |
| Le 6 ^{ème} enfant | | | 21h | 18h | 16h | 18h30 |
| Aida (Opera) | 19h45 | | | | | |
| SEMAINE DU 19 AU 25 OCTOBRE | Mer 19 | Jeu 20 | Ven 21 | Sam 22 | Dim 23 | Mar 25 |
| Novembre | | | | 21h | 18h | 18h30 |
| Sans filtre (vost) | 18h30 | | | 18h | | 21h |
| Le petit Nicolas | 14h | | 21h | 16h | 16h | |
| SEMAINE DU 26 OCTOBRE AU 1 ^{ER} NOVEMBRE | Mer 26 | Jeu 27 | Ven 28 | Sam 29 | Dim 30 | Mar 1er |
| Dragon Ball Super hero | 14h | | | 16h | 16h | 16h |
| Ticket to paradise | 18h30 | | | 21h | | 18h30 |
| Novembre | | | 21h | 18h | | 21h |
| A Chiara | | | | | 18h | |

L'Eden reprend ses horaires d'hiver et sera ouvert du mardi au dimanche inclus.

EDEN CINÉMA

Découvrez le programme du 28 septembre au 1er novembre 2022.

Découvrez également la programmation Opéras et ballets en direct du Royal Opera House.



Fontvieille
 Lettre d'informations